

République Française
6ème compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du mercredi 6 novembre 2019 à 20h30

Date et affichage de convocation : 31/10/2019

Présents : LEDEY Claude. LALLEMAND Daniel. BONNEROT Christian. HAYNAU Jean-Pierre. JURY Jean-Louis. LAHAYE Nathalie. GUERIN Claude. REY Nicolas. SÈUR Sonia. LACROIX Jean-François. BUSIN Pauline. CHAZEAU Elodie

Excusés : SAUNIER Daniel. PANIER Julie. PITT Colin.

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Daniel LALLEMAND est nommé secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

Décision 6/2019 : Indemnisation Groupama d'un montant de 316.27 € pour un sinistre au Restaurant Scolaire (vitre brisée).

DECISIONS MODIFICATIVES :

6-2019 : le conseil modifie le budget communal de l'exercice 2019 suite à la notification des subventions attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (ENVI : 52 630 €) et par le Département (amendes de police : 6 150 €) dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg.

7-2019 : le conseil rectifie le montant de l'emprunt initialement inscrit sur le budget communal pour le financement des travaux d'aménagement du centre-bourg soit 130 000 € (au lieu de 124 252 €).

8-2019 : le conseil modifie le budget communal de l'exercice 2019 pour la régularisation des écritures suite à la cession de la parcelle située au bourg pour un montant de 1 700 €.

9-2019 : le conseil modifie le budget communal de l'exercice 2019 en section de fonctionnement en dépenses et recettes pour un montant de 4 883 € suite à la réalisation de recettes supplémentaires.

10-2019 : le conseil modifie le budget communal de l'exercice 2019 en sections de fonctionnement pour 34 119 € et en investissement pour 162 020 € pour la régularisation des écritures suite au refinancement du prêt finançant les travaux d'aménagement du lotissement du Champ du Parc.

AMENAGEMENT CENTRE BOURG :

Les travaux ont débuté et suivent leur cours.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Après examen des propositions établies par le Sydesl pour les travaux d'éclairage public concomitants aux travaux d'aménagement du centre bourg, le conseil accepte la création de nouveaux points lumineux pour un montant de 35 529.41 € HT (déduction faite de la participation du Sydesl de 2 700 €) et le remplacement de matériel vétuste pour un montant de 11 616.08 € (déduction faite de la participation du Sydesl de 9 951.82 €).

EMPRUNT :

Après examen des propositions faites par plusieurs établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 130 000€ (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Banque Populaire), le conseil valide la proposition du Crédit Agricole Centre Est au taux fixe de 0.66 % sur une durée de 20 ans.

Le conseil valide également la proposition de refinancement du Crédit Agricole Centre Est du prêt contracté le 19 décembre 2008 au taux de 5.30 % de 172 000 € sur une durée de 25 ans pour l'aménagement du lotissement du Champ du Parc par un nouveau prêt de 162 019 € au taux de 0.70 % sur une durée de 15 ans.

Le conseil inscrit les crédits correspondants sur le budget communal de l'exercice 2019 par décision modificative.

DEVIS BATIMENTS :

De nouveaux sanitaires publics seront installés dans une pièce annexe située dans le bâtiment de la mairie pour un montant total de 7 183.48 € TTC (Journet Energies Nouvelles : plomberie : 3 198.42 € et électricité : 638.40 € - SL Peintures : plâtrerie-peinture : 3 346.66 €).

Le conseil s'interroge sur le devenir du logement communal situé rue de St Agnan notamment en raison de sa proximité avec les locaux scolaires. Des devis sont sollicités pour estimer le coût de sa réhabilitation. Une décision sera prise ultérieurement sur son éventuelle remise en location ou sur une possible transformation en gîte de groupe.

REPAS ET COLIS PERSONNES RETRAITEES :

Le conseil décide de reconduire la prise en charge du repas et des bons d'achat offerts aux personnes retraitées de 70 ans et plus. Les personnes ne participant pas au repas pourront recevoir un bon d'achat d'une valeur nominale de 20 € à valoir en totalité auprès de la boulangerie, de l'épicerie, du salon de coiffure ou du restaurant.

PARTICIPATION FINANCIERE LE CHAUDRON :

Le conseil fixe la participation financière de l'année 2019 réglée par l'association le Chaudron pour les frais de fonctionnement du musée pour un montant de 20 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Ancien photocopieur : le conseil décide de donner l'ancien photocopieur du secrétariat de mairie à l'association ASN suite à sa demande.

Ecole Nicolas Rolin : Christian Bonnerot fait le point sur le programme « ENIR » Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité. Chaque classe primaire a été équipée d'un tableau interactif, d'une paire d'enceintes, d'un vidéoprojecteur, d'un visualiseur et d'un ordinateur portable pour l'enseignant. 4 tablettes, une imprimante laser et un routeur complètent cet équipement. L'ensemble de ce matériel a été installé et fonctionne pour le grand plaisir de tous. L'effectif probable de la prochaine rentrée s'élèverait à 70 ou 71 élèves (pour mémoire 73 élèves en septembre 2019).

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 6 novembre 2019.

Le Maire, Claude LEDEY

